

# Arrêté ministériel n° 2014-201 du 10 avril 2014 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme

---

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Arrêté ministériel
<i>Date du texte</i>	10 avril 2014
<i>Publication</i>	<a href="#">Journal de Monaco du 18 avril 2014</a> <sup>[1 p.3]</sup>
<i>Thématique</i>	Lutte contre le financement du terrorisme, la corruption et le blanchiment

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2014/04-10-2014-201@2014.04.19>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 avril 2014 ;

### **Article 1er**

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002, susvisé, l'annexe I dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

### **Article 2**

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### **Annexe**

*Voir l'annexe I de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002.*

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 18 avril 2014

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/fr/Journaux/2014/Journal-8169>